

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 27 février 2025*Date de la convocation : 22 février 2025**L'an deux mille vingt-et-cinq, le vingt-sept février, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.*

Présents : CAMPS Frédéric, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, CHAUVET François, COMMENGE Séverine, MIR Aurélie, PEREIRA-SANTERRE Jérôme, KOSMINSKY Serge, VALERO Gilberte, de SAINT BLANQUAT Gilles.

Procurations : POUILLET Marie-Ange à Frédéric CAMPS, DENOY Steeve à PEREIRA SANTERRE Jérôme, Sylvie GOUZY à MERIC Michel.

Absents :

Secrétaire de séance : COMMENGE Séverine.

2025-005 – REUNION A HUIS CLOS

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Séverine COMMENGE

Le Maire,
Frédéric CAMPS